

Genève, le 24 mars 2026

La CICAD dépose une plainte pénale contre le CDDH pour diffamation

Face à des accusations qu'elle juge infondées et attentatoires à sa réputation, la CICAD a déposé le 18 mars 2026 une plainte pénale auprès du Ministère public genevois contre inconnu pour diffamation. La CICAD entend ainsi répondre à une campagne publique du Collectif pour la Défense des Droits Humains (CDDH) et réaffirmer le cadre et le contenu de ses actions en matière de lutte contre l'antisémitisme.

Accusations diffamatoires : la CICAD saisit la justice

La CICAD et son Secrétaire général, Johanne Gurfinkiel, ont déposé le 18 mars 2026 une plainte pénale pour diffamation au sens de l'art. 173 CP auprès du Ministère public genevois, dirigée contre les auteurs, inconnus à ce jour, du dossier de presse et de la pétition publiés le 9 mars 2026 par le Collectif pour la Défense des Droits Humains (CDDH).

La CICAD conteste fermement des accusations qu'elle juge infondées, selon lesquelles elle stigmatiserait certaines communautés dans ses outils pédagogiques ou mènerait une action de nature partisane, accusations qui par ailleurs mettent en cause personnellement son Secrétaire général. La CICAD considère que ces allégations, diffusées publiquement, portent une atteinte grave à son honneur, à sa crédibilité et à l'intégrité de son engagement contre l'antisémitisme.

Un engagement constant et durable contre l'antisémitisme en Suisse romande

La CICAD mène depuis de nombreuses années, dans les établissements scolaires romands, des programmes pédagogiques contre le racisme et l'antisémitisme, validés par les autorités scolaires compétentes. Ces programmes traitent de l'ensemble des formes de discrimination, au-delà de l'antisémitisme, notamment le racisme anti-Noirs, antimusulman et anti-asiatique, selon une approche comparative et non hiérarchisée.

« Notre travail est documenté, évalué, reconnu par les écoles qui nous invitent. Prétendre que nos outils stigmatisent des communautés, c'est l'exact inverse de ce que nous faisons depuis des décennies. », déclare Johanne Gurfinkiel, Secrétaire général de la CICAD.

Et d'ajouter : « La CICAD est une organisation de droit suisse, indépendante, dont la vocation est de défendre les intérêts des concitoyens suisses de confession juive dans la lutte contre l'antisémitisme. Nous n'avons ni vocation ni pratique d'intervenir dans des conflits étrangers. Ces accusations instrumentalisent un climat déjà difficile, et nous ne pouvons les laisser sans réponse. »

Contact presse

CICAD

Johanne Gurfinkiel - Secrétaire général

M. +41 79 332 12 67 · jgurfinkiel@cicad.ch

La CICAD poursuivra son engagement avec détermination et dans le respect du cadre légal suisse, et veillera à défendre son intégrité face à toute tentative de mise en cause infondée. Elle appelle à un débat public responsable, fondé sur les faits, et réaffirme son engagement sans faille contre l'antisémitisme en Suisse romande.

A propos de la CICAD

La Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD), fondée en 1991 et basée à Genève, est une organisation de droit suisse engagée dans la lutte contre l'antisémitisme en Suisse romande. Elle œuvre à la prévention, à la sensibilisation et à l'éducation, notamment à travers des actions de terrain, des programmes pédagogiques et un travail de mémoire lié à la Shoah. La CICAD assure également un suivi régulier des actes antisémites en Suisse romande et apporte un soutien aux victimes. Elle collabore avec les autorités, les institutions et la société civile afin de promouvoir le respect, le dialogue et les valeurs démocratiques.

Contact presse

Johanne Gurfinkiel
Secrétaire général
Tél : +41 79 332 12 67
Email : jgurfinkiel@cicad.ch